



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement secondaire II – Formation professionnelle supérieure
Centre de formation professionnelle santé

Mémento à l'attention des élèves du Centre de Formation Professionnelle Santé et des représentants légaux pour les élèves mineurs

2021 – 2022



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement secondaire II – Formation professionnelle supérieure
Centre de formation professionnelle santé

Chers apprentis, Chères apprenties,
Chers étudiants, Chères étudiantes,

Bienvenue au Centre de Formation Professionnelle Santé (ci-après CFPSa).

Le CFPSa propose une offre de formation variée avec trois classes préparatoires de transition professionnelle, 11 formations professionnelles, niveau AFP, CFC et ES ainsi que la possibilité d'obtenir une maturité professionnelle durant le CFC.

Les formations sont organisées de manière à encourager les liens entre la pratique des métiers, exercée lors de stages ou chez l'employeur, et les contenus théoriques. Les élèves ont alors les moyens de devenir acteurs de leur formation, de collaborer activement au développement des compétences attendues.

Travailler dans les domaines de la santé, c'est **mettre l'humain au centre de nos préoccupations pour l'aider, le soutenir, l'accompagner, le soigner quel que soit son âge, quel que soit son état de santé**. Pour cela, il est nécessaire de **respecter l'autre, d'avoir confiance** et d'**inspirer la confiance**, de faire preuve d'**honnêteté**, de **loyauté** et de prendre en considération chaque individu **de manière équitable, sans préjugé, avec empathie**.

Pour y parvenir, la mobilisation de **savoirs, savoir-être et savoir-faire** à tout instant, en toute circonstance est indispensable, ce qui en fait des professions exigeantes.

Le corps enseignant du CFPSa ainsi que les professionnels du terrain œuvrent pour vous aider à développer les compétences requises pour être les futurs professionnels du domaine de la santé.

Nous formulons tous nos vœux de réussite pour votre formation au sein du CFPSa.

Harold MARTIN
Directeur CFPSa

COVID-19

Les éventuelles dispositions prises par le Conseil d'Etat et le Département de l'Instruction Publique vous seront communiquées en continu en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Contenu

1. Les sites – Ecoles, acronymes et formations	4
2. Les différents niveaux de formation	4
3. Organigramme du CFPSa	7
4. Service social	8
5. Centres de documentation	8
6. Cafétéria	9
7. Outils et services informatiques dans le cadre scolaire	8
8. Comportement	10
Présence aux cours	10
Tenue vestimentaire	10
Usage du téléphone portable	10
Centre sans fumée	10
Violences	10
9. Cartes de légitimation ou d'étudiant	11
10. Assurance accident pour les élèves/étudiants en formation plein temps	11
11. Emolument pour fournitures et matériel scolaires	11
12. Autorisation de séjour	12
13. Parking	12
14. Sécurité et bâtiment	12
Usage des locaux	12
Vol	12
Prévention incendie	12

1. Les sites – Ecoles, acronymes et formations

Le Centre de formation professionnelle santé (CFPSa) dépend de la Direction générale de l'enseignement secondaire II. Cette direction est rattachée au Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) du canton de Genève. Les différentes formations sont dispensées sur plusieurs sites.

Formation initiale	Acronyme	Titre obtenu	Sites
Ecole d'assistantes et assistants médicaux	ECAME	CFC d'assistantes et assistants médicaux	Boulevard de la Cluse 16 et Avenue de la Roseraie 25 1205 Genève
Ecole d'assistantes et assistants en soins et santé communautaire	ECASO	AFP d'aides en soins et accompagnement	Boulevard de la Cluse 16 et Avenue de la Roseraie 25 1205 Genève
		CFC d'assistants et assistantes en soins et santé communautaire	
Ecole du domaine dentaire	EMD	CFC d'assistants et assistantes dentaires	Boulevard de la Cluse 16 et Avenue de la Roseraie 25 1205 Genève
	EMD	CFC de techniciens et techniciennes dentistes	Chemin Gérard-de-Ternier 18 1213 Petit-Lancy
Ecole des métiers du laboratoire	ECLAB	CFC de laborantins et laborantines en biologie CFC de laborantins et laborantines en chimie	Chemin Gérard-de-Ternier 18 1213 Petit-Lancy

Formation supérieure	Acronyme	Titre obtenu	Sites
Ecole supérieure d'hygiénistes dentaires	EMD	Diplôme d'hygiénistes dentaires ES	Boulevard de la Cluse 16 et Avenue de la Roseraie 25 1205 Genève
Ecole des métiers du laboratoire	ECLAB	Diplôme de techniciens et techniciennes en analyses biomédicales ES	Chemin Thury 6 1206 Genève
Ecole supérieure de podologues	ESPOD	Diplôme de podologues ES	Boulevard de la Cluse 16 et Avenue de la Roseraie 25 1205 Genève
Ecole supérieure de soins ambulanciers	ESAMB	Diplôme en soins ambulanciers ES	Chemin des Bougeries 15 1231 Conches

Enseignement général	Acronyme	Titre obtenu	Sites
Classes préparatoires de transition professionnelle	CP	Attestation	Rue des caroubiers 25 1227 Carouge
Culture générale	CG	-	
Maturité professionnelle intégrée	MP1S2	Certificat de maturité professionnelle	

2. Les différents niveaux de formation

Le CFPSa offre différents niveaux de formation que ce soit au niveau de l'enseignement général ou de la formation professionnelle.

Pour l'enseignement général

Il existe des classes préparatoires de transition professionnelle et une classe de maturité

professionnelle santé-social intra CFC.

Les classes préparatoires orientent le contenu des cours sur les domaines de la santé et du social. Cette formation dure un an.

La maturité professionnelle santé-social intra CFC permet d'obtenir pour certaines formations un CFC et une maturité professionnelle en trois ans. Pour intégrer ce cursus, il convient de répondre à un certain nombre de critères.

Pour la formation professionnelle

Le CFPSa offre trois niveaux de formation : AFP, CFC, diplôme d'une école supérieure. Ces trois niveaux permettent aux apprentis et étudiants d'évoluer et de développer de nouvelles compétences. Pour intégrer une école supérieure, il convient d'avoir un titre du secondaire II (CFC, diplôme de l'ECG, ou titre jugé équivalent).

Le tableau¹ ci-dessous permet de contextualiser les formations dispensées au CFPSa au sein du système de formation suisse.



Les secrétariats des différentes formations sont à votre disposition pour tout renseignement.

Ecole AFP et CFC	Formation	Secrétariat
Ecole d'assistantes et assistants médicaux	Assistants et assistantes médicaux (AM)	022 388 34 10
Ecole d'assistantes et assistants en soins et santé communautaire	Aides en soins et accompagnement (ASA)	022 388 57 50
	Assistants et assistantes en soins et santé communautaire (ASSC)	

Ecole AFP et CFC	Formation	Secrétariat
------------------	-----------	-------------

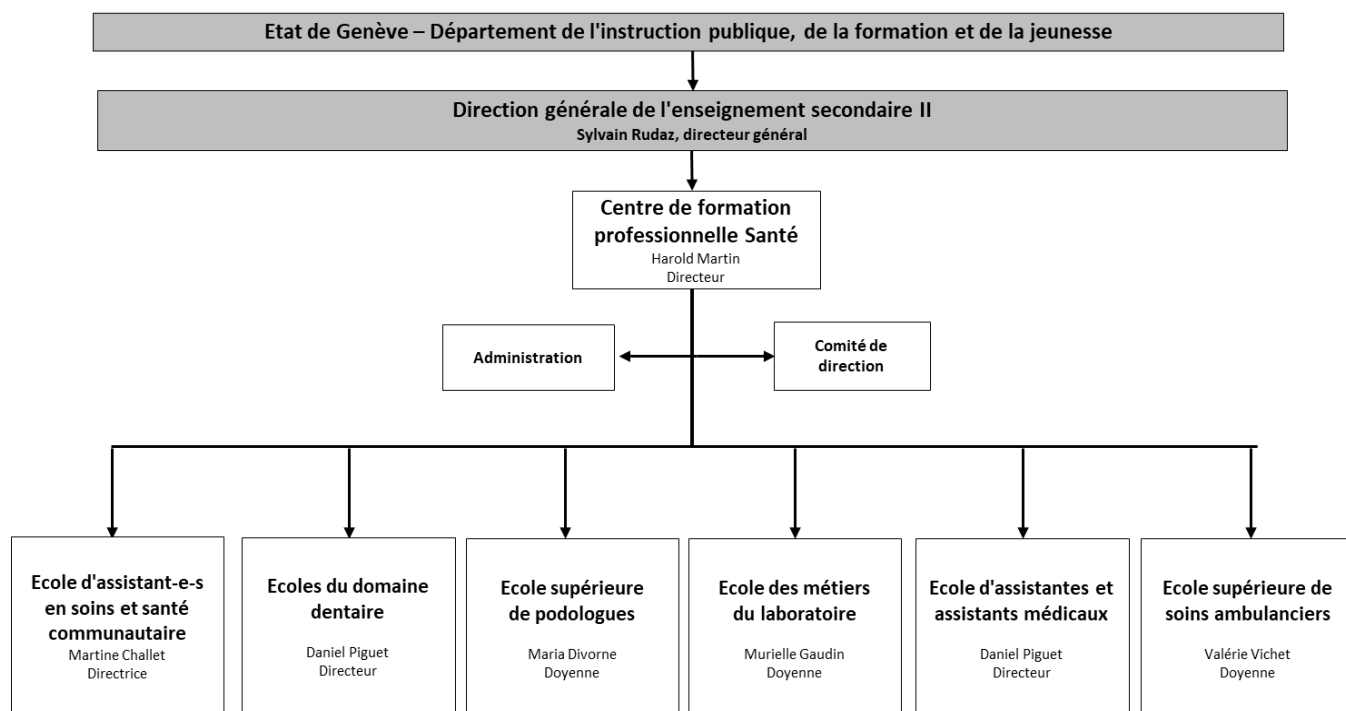
¹ Référence : <https://www.orientation.ch/dyn/show/2800>

Ecole du domaine dentaire	Assistants et assistantes dentaires (AD)	022 388 72 96
	Techniciens et techniciennes dentistes (TD)	022 388 83 60
Ecole des métiers du laboratoire	Laborantins et laborantines en biologie Laborantins et laborantines en chimie	022 388 83 60

Ecole supérieure	Formation	Secrétariat
Ecoles domaine dentaire	Hygiénistes dentaires (HD) ES	022 388 35 00
Ecole des métiers du laboratoire	Techniciens et techniciennes en analyses biomédicales (TAB) ES	022 388 34 40
Ecole supérieure de podologues	Podologues ES	022 388 34 99
Ecole supérieure de soins ambulanciers	Ambulanciers et ambulancières ES	022 388 34 30

Enseignement général	Secrétariat
Classe préparatoire de transition professionnelle (CP)	022 388 35 55
Culture générale et Maturité professionnelle santé-social intra CFC (MP1 S2)	022 388 35 55

3. Organigramme du CFPSa




4. Service social

Deux conseillères sociales, Mmes Iris Tavelli et Vania Rocha, sont à la disposition des élèves pour les demandes suivantes :

- Préoccupations personnelles, familiales ou scolaires;
- Besoin de parler: motivation, stress, intégration scolaire, avenir professionnel, consommations diverses (fumée, alcool, médicaments, drogues, ...);
- Aides financières: allocations, bourses d'études, fournitures scolaires;
- Recherche d'informations juridiques et administratives: logement, travail, assurances.

Ce service est gratuit, sur permanence ou sur rendez-vous, selon le planning ci-dessous :

PLANNING DU SERVICE SOCIAL DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE SANTE et SOCIAL
CFPSa et CFPSo



		CLUSE	CAROUBIERS	
LUNDI	matin	Iris Tavelli 08h00 - 12h00		CLUSE BLD DE LA CLUSE 16 1205 Genève bureaux 406 et 409
	après-midi	Vania Rocha 13h30 - 18h00	PERMANENCE Iris Tavelli 12h30 à 16h30	
MARDI	matin		PERMANENCE Iris Tavelli 08h30 - 13h30	CAROUBIERS RUE DES CAROUBIERS 25 1227 CAROUGE bureau 407
	après-midi	Iris Tavelli 14h00 - 19h00		
MERCREDI	matin	Vania Rocha 9h00 - 12h30		
	après-midi	Vania Rocha 13h30 - 18h30		
JEUDI	matin	Vania Rocha 8h30 - 12h30 Iris Tavelli 8h00 - 13h30		
	après-midi	Vania Rocha 13h30 - 17h30 Iris Tavelli 14h00 - 18h30		
VENDREDI	matin	Iris Tavelli 08h00 - 12h30		
	après-midi	Iris Tavelli 13h00 - 15h00	PERMANENCE Vania Rocha 14h00 - 17h30	

Iris Tavelli: 022.388.33.95
iris.tavelli@etat.ge.ch

Vania Rocha: 022.388.34.42
vania.rocha-dasilva@etat.ge.ch

E-mail service social: service-social-CFPS@etat.ge.ch

5. Centres de documentation

Le CFPSa dispose d'un centre de documentation au boulevard de la cluse 16 – 1205 Genève. Il est ouvert aux horaires suivants :

Lundi	8h30-12h et 12h30-16h30
Mardi	8h30-12h et 12h30-16h30
Mercredi	9h30-13h15
Jeudi	8h30-12h et 12h30-16h30
Vendredi	9h30-12h et 12h30-15h15

Le centre de documentation du CFP social est également accessible sur le site des Bougeries (horaires : LU + MA : 9h-16h ; ME : 8h-3h ; JE : 10h-13h30 VE : Fermé).

De plus, les étudiants ont accès gratuitement à la bibliothèque de la HEdS (Avenue de Champel 47, 1206 Genève), sur présentation de leur carte d'étudiant ou de légitimation.

6. Cafétéria

Le CFPSa ne possède pas de cafétéria. Les apprentis et étudiants ont accès sur présentation de la carte d'étudiant ou de légitimation à :

- la cafétéria de la HEdS;
- la cafétéria de l'hôpital cantonal universitaire;
- le restaurant du centre médical universitaire (CMU);
- la cafétéria du site de Ternier.

7. Outils et services informatiques dans le cadre scolaire

Un document décrivant les règles d'usage à respecter vous sera remis en début d'année. Chaque apprenti/étudiant et représentant légal (pour les élèves mineurs) le signent à son entrée en formation. Tous les accès Internet depuis les ordinateurs du centre peuvent faire l'objet d'un contrôle à distance. **Tout usager est responsable des conséquences d'un usage abusif.**

Engagements et règles d'usage pour l'apprenti/étudiant utilisant des outils et services informatiques dans le cadre scolaire

Je m'engage à :

- utiliser les outils et services informatiques mis à disposition par l'école uniquement pour les activités scolaires;
- prendre soin du matériel que j'utilise;
- respecter les consignes des enseignants concernant les applications à utiliser et les sites à consulter;
- citer les sources des documents que j'utilise pour mes travaux, afin d'éviter le plagiat;
- employer un langage correct, sans aucune forme de grossièreté, et en soignant l'orthographe;
- ne pas boire et/ou manger dans les salles informatiques.

Je ne dois pas :

- divulguer mes mots de passe à d'autres apprentis/étudiants, ni m'approprier les leurs;
- diffuser des photographies ou des films sans avoir l'autorisation des personnes identifiables sur ceux-ci;
- diffuser sur Internet des informations personnelles (nom, téléphone, adresse, courriel) de qui que ce soit;
- diffuser des copies pirates, ce qui violerait le droit d'auteur;
- télécharger des logiciels, des vidéos, des musiques pour un usage privé;
- essayer de contourner le filtrage sur Internet;
- publier ou diffuser des propos diffamatoires, injurieux ou dénigrant sur qui que ce soit;
- diffuser des documents (textes, photos, vidéo et son) pornographiques, ou incitant à la violence, ou faisant l'apologie des drogues, de l'alcool ou de crimes.
- faire de la propagande politique, religieuse ou raciale;
- effacer ou modifier les documents réalisés par d'autres apprentis/étudiants sans leur autorisation.

J'ai pris connaissance de ces règles d'usage et m'engage à les respecter dans leur intégralité.

8. Comportement

Présence aux cours

Les élèves des formations initiales et étudiants des formations supérieures ont fait un choix personnel en s'inscrivant dans une école du CFPSa ou en entrant en apprentissage dans l'une des professions dispensées en voie duale; leur participation à leur formation et une présence assidue sont donc attendues en classe ou dans le cadre de l'enseignement à distance.

Les absences au cours, et le cas échéant, en stage, ainsi que les sanctions en cas d'absentéisme sont réglées par le Règlement de l'enseignement secondaire et tertiaire B (REST), C 1.10.31.

Tenue vestimentaire

Les élèves doivent avoir une tenue vestimentaire adaptée. Chaque formation transmet aux apprentis/étudiants les exigences attendues.

Usage du téléphone portable

Dans les salles de classes, ainsi que dans tous les lieux de travail (salles de gym, salles informatiques, centres de documentation...), les téléphones portables sont éteints et rangés dans le sac de l'apprenti/étudiant ou dans un endroit prévu à cet effet par l'école. La recharge des téléphones portables est interdite dans les salles de classes.

Néanmoins, le corps enseignant peut autoriser l'usage du téléphone portable à des fins pédagogiques.

Lors des évaluations, tout moyen électronique qui n'est pas rangé et éteint dans le sac de l'apprenant ou dans un endroit prévu à cet effet par l'école (en cours d'année, fin d'année, durant un examen) est un cas de fraude. La règle s'applique aux Smartphones, aux Smartwatches ou à toute autre innovation connectée.

En cas de fraude, les sanctions sont dans ce cas déterminées par l'article 28 du règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B (REST) C1 10.31.

Centre sans fumée

En application de la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics du 22.01.09 et de son règlement d'application du 7.10.09, tous les locaux du CFPSa sont sans fumée y compris sans cigarette. Les éventuels fumeurs veilleront à ne pas jeter sur le sol les cendres et les mégots, et à utiliser les cendriers mis à disposition.

Comme dans tous les centres de formation professionnelle, la consommation de toute substance produisant un état modifié de conscience est interdite. Les écoles du CFPSa prennent des mesures préventives et appliquent des sanctions.

Violences

Toute violence est prohibée au CFPSa. Par "violence", on entend tout abus de force, exercé de manière physique, verbale ou morale contre quiconque, les comportements agressifs, les "incivilités" ainsi que les déprédations sur le matériel et les locaux.

Le CFPSa prend des mesures préventives et applique les sanctions.

9. Cartes de légitimation ou d'étudiant

La carte de légitimation ou la carte d'étudiant est remise par l'école suivie entre fin septembre et début octobre; elle est valable pour une année scolaire et est renouvelable.

10. Assurance accident pour les élèves/étudiants en formation plein temps

Pour les élèves en formation AFP et CFC plein temps, l'école en tant qu'employeur a l'obligation légale d'assurer les élèves contre les accidents pendant les activités scolaires.

L'élève est assuré à titre obligatoire contre les risques d'accident professionnels et non professionnels conformément à la loi fédérale sur l'assurance-accidents du 20 mars 1981 (LAA).

La prime afférente aux accidents professionnels est entièrement à la charge de l'Etat et couvre les accidents survenant pendant les activités scolaires ainsi que sur le chemin direct pour se rendre de son lieu de résidence au lieu où elles se déroulent et pour en revenir.

La prime afférente aux accidents non professionnels est, en revanche à la charge de l'élève conformément à l'article 91, al.2 de la LAA. Elle est facturée par l'école deux fois par année (en automne et au printemps).

Compte tenu des éléments ci-avant, la direction de l'école encourage les élèves et leur représentant légal s'ils sont mineurs, à vérifier qu'il ne bénéficie pas d'une couverture accident auprès de son assurance maladie Lamal. Si tel était le cas, il convient de suspendre cette assurance jusqu'au terme de la formation. Il est en effet inutile d'être couvert par deux assurances.

En cas de non-paiement de la cotisation et après trois rappels, l'élève ou son représentant légal s'il est mineur est mis en poursuite.

En cas d'accident l'élève, ou son représentant légal s'il est mineur, remplit le formulaire qui se trouve à l'adresse suivante :

<https://www.ge.ch/document/declaration-accident-scolaire>

Les étudiants et étudiantes des écoles supérieures sont au bénéfice d'une assurance pour les accidents professionnels prise en charge par le DIP. Il est donc obligatoire de conclure une assurance personnelle couvrant les accidents non professionnels.

Les apprentis et apprenties en formation duale sont assurés par l'entreprise avec laquelle ils/elles ont signé un contrat de formation.

11. Emolument pour fournitures et matériel scolaires

Des émoluments pour fournitures et matériel scolaires sont demandés chaque année scolaire aux élèves, en vertu de l'article 53, alinéa 2 de la Loi sur l'Instruction Publique (LIP).

Leur montant est de :

- CHF 60.- pour les Ecoles Supérieures et CFC/AFP plein temps
- CHF 30.- pour les CFC/AFP Dual

Ces émoluments pour fournitures et matériel scolaires ne couvrent pas les équipements et outillages spécifiques nécessaires à la pratique, qui peuvent être facturés indépendamment par l'école ou achetés directement par les élèves. En cas de non-paiement du montant requis et après trois rappels, l'apprenti/étudiant ou son représentant légal s'il est mineur est mis aux poursuites.

Les duplicatas de documents administratifs demandés au secrétariat des différentes écoles sont facturés de CHF 10.- à 30.- (en fonction des documents) et sont remis après paiement. Les

apprentis/étudiants sont encouragés à effectuer des copies de ces différents documents.

12. Autorisation de séjour

Tout élève qui, pour ses études, prend domicile à Genève doit se présenter dans les huit jours qui suivent son arrivée, à :

L'office cantonal de la population et des migrations (OCPM)
Route de Chancy 88
1213 ONEX

Pour davantage d'informations : <http://www.ge.ch/ocp/contact.asp>

13. Parking

Tous les sites du centre sont accessibles par les transports en commun genevois. Sur les sites disposant d'un parking, le stationnement des véhicules est interdit aux apprentis et étudiants sous peine d'amende.

Les véhicules à deux roues doivent être rangés sur les espaces réservés à cet effet.

14. Sécurité et bâtiment

Usage des locaux

Les sites du CFPSa sont ouverts aux apprentis et étudiants de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi et fermés le week-end.

L'accès aux bâtiments est interdit à toute personne étrangère à une école du CFPSa.

A l'issue des cours, les salles doivent être remises en ordre, les lumières éteintes et les fenêtres fermées.

Vol

Le CFPSa ne couvre pas les vols éventuels. Il est vivement recommandé de ne rien laisser dans les classes. Certains sites proposent des casiers pour les affaires personnelles des apprentis et étudiants.

Prévention incendie

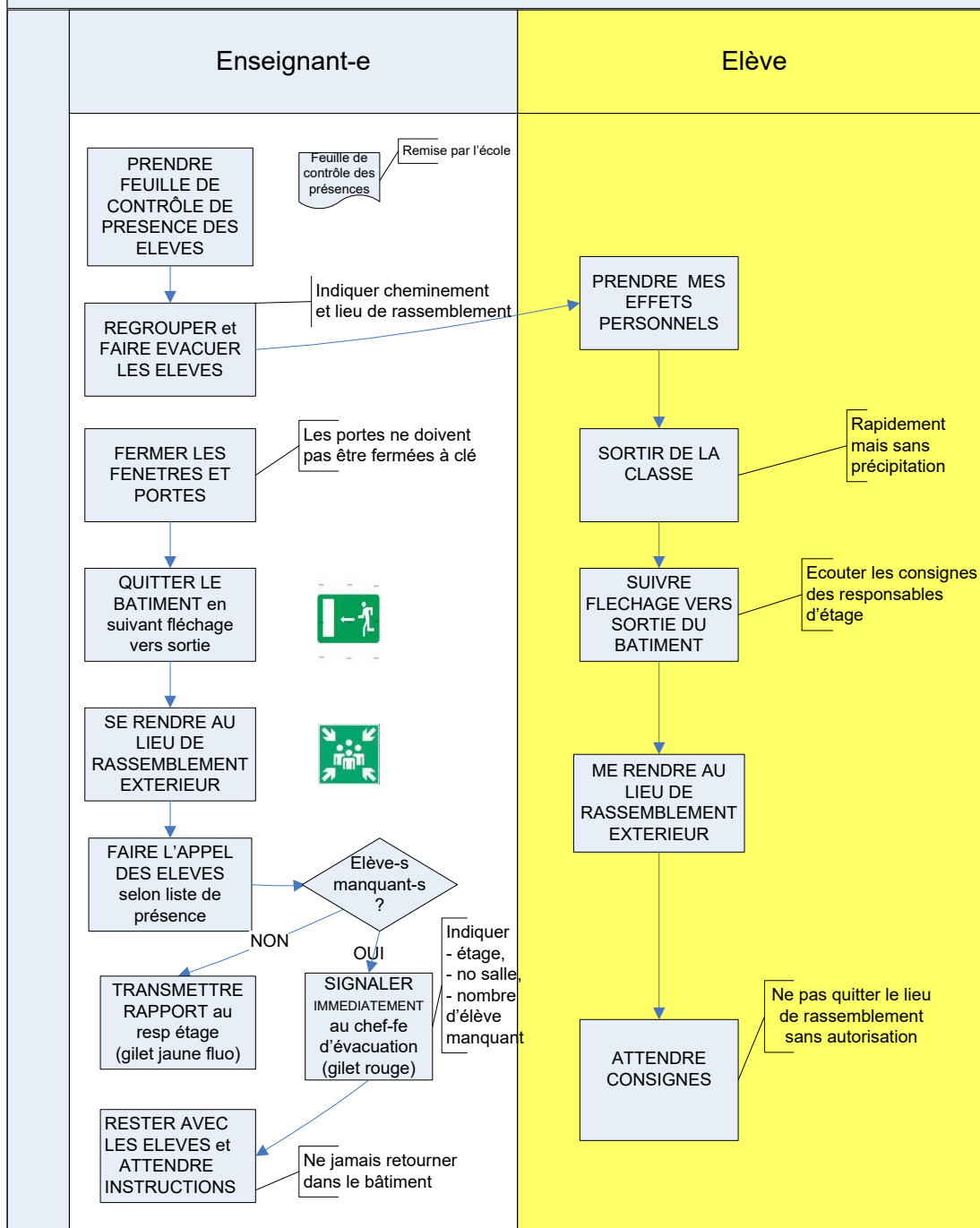
Sur chaque site, un exercice annuel d'évacuation du bâtiment est organisé entre septembre et décembre. Cet exercice n'est pas annoncé. Les apprentis et étudiants doivent suivre les consignes d'évacuation selon la procédure de la page suivante.

Seules les directions d'école et de filière ainsi que les "responsables d'étage en cas de sinistre" seront prévenus.

À la page suivante, se trouve le document "Procédure d'évacuation du bâtiment". Cette procédure est également affichée dans chaque salle de cours à côté des consignes de sécurité (voie de fuite et lieu de rassemblement). Vous voudrez bien prendre connaissance de tous ces documents.

Evacuation en cas de sinistre

L'ALARME RETENTI



EVACUATION TERMINEE

Ce document est complété par des dispositions internes propres à chaque école. Ces dernières devront être lues, comprises et appliquées durant toute votre formation.

Nous vous remercions pour l'attention portée à la lecture de ce document et nous vous réitérons plein succès dans votre parcours de formation.